



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53 ac-reims@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 9 décembre 2009 Second Degré

Sommaire :

- 1/ Groupe de travail du 30 novembre 2009 sur la promotion hors classe des certifiés, PLP, PEPS et CPE
- 2/ Deux demi-journées banalisées pour préparer la rentrée 2010.
- 3/ Réforme du lycée : la voie technologique
- 4/ Réforme du lycée : polémique sur la suppression de l'histoire géographie en terminale S
- 5/ Grand débat sur l'identité nationale : Nous ne débattons pas !
- 6/ Billet d'humeur de Philippe GARET

1/ Groupe de travail du 30 novembre 2009 sur les règles liées à la promotion hors classe des certifiés, PLP, PEPS et CPE

Suite à la CAPA du 21 septembre 2009 la DRH du Rectorat avait proposé la tenue de ce groupe de travail en raison de certaines iniquités apparues à l'usage avec le nouveau barème en vigueur depuis 2005.

Le SE-UNSA est intervenu pour faire évoluer ce barème vers une plus grande justice.

Si la Secrétaire générale a accepté les modifications suivantes, il est bien entendu nécessaire que le Recteur les valide. Nous devrions connaître sa décision lors d'un prochain GT prévu le 18 décembre.

Présentation synthétique des modifications

Eléments du barème	Barème 2005	Barème 2010 (envisagé)
Valeur professionnelle	Note administrative : 40 points Note pédagogique : 60 points	Pas de changement
Parcours de carrière	30 points pour le 11 ^{ème} échelon si l'un des trois derniers échelons au moins a été obtenu au choix ou au grand choix.	20 points pour le 11^{ème} échelon dans tous les cas. 10 points supplémentaires si l'un des trois derniers échelons au moins a été obtenu au choix ou au grand choix.
Investissement professionnel	Avis chef d'établissement + avis IPR (maximum 40 points) Exceptionnel : 20 points Excellent : 10 points Satisfaisant : 5 points Faible : 0 point Défavorable : 0 point	Avis chef d'établissement + avis IPR (maximum 40 points) Exceptionnel : 20 points Très favorable : 10 points Favorable : 5 points Défavorable : 0 point Avis communiqué aux collègues par le chef d'établissement
Bonification complémentaire	5 points pour 3 ans en ZEP 10 points pour 5 ans en ZEP si le collègue est encore en ZEP à sa demande de hors-classe.	5 points pour 3 ans en ZEP 10 points pour 5 ans en ZEP même si le collègue n'est plus en ZEP à sa demande de hors-classe.

Pour en savoir plus : <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article234>

2/ Le SE-UNSA a demandé et obtenu 2 demi-journées banalisées au cours du premier semestre 2010 dans les lycées pour préparer la rentrée 2010.

Luc Chatel, dans un courrier adressé aux chefs d'établissements, indique qu'il a décidé « d'accorder à chaque établissement deux demi-journées banalisées au cours du premier semestre 2010 pour permettre à la communauté éducative de s'approprier la réforme ».

Le SE-UNSA en avait fait la demande, reprise dans le communiqué commun SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE.

Le geste est appréciable, alors que depuis plusieurs années, l'administration a tendance à refuser toute réunion qui entraînerait une absence des enseignants.

Le SE-UNSA demandera que 2 temps différenciés soient organisés, un temps pour les professionnels et un temps avec les parents et les élèves.

Il rappellera au ministère sa demande de propositions de scénarios organisationnels et pédagogiques qui pourraient servir de supports aux réflexions. Inutile de réinventer l'eau tiède dans tous les lycées !

3/ Réforme du lycée : la voie technologique

Le ministère ne communique que les grands principes de la rénovation de la voie technologique. La déclinaison en propositions concrètes se fait attendre. Le SE-UNSA continuera à défendre les formations technologiques dans les discussions à venir. Il sollicite l'avis des enseignants sur la rénovation des séries STI et STL.

Si le ministre semble ignorer les enseignements technologiques, ce n'est pas le cas du SE-UNSA.

Fidèle à son engagement, le syndicat continue à revendiquer un enseignement d'exploration technologique obligatoire en seconde et le développement d'une offre d'enseignements technologiques dans toutes les formations du lycée et dans tous les lycées.

Pour nous, il est impératif que les enseignements technologiques trouvent une nouvelle attractivité et cessent d'être destinés dans la grande majorité des cas à un public captif (les élèves ne pouvant poursuivre dans la voie générale après la classe de seconde).

Les enseignements technologiques en classe de seconde

En seconde, les nouveaux enseignements d'exploration à dominante technologique dont les contenus devraient être rédigés dans une optique d'ouverture culturelle peuvent attirer de nouveaux publics vers les enseignements technologiques. Le ministère affirme que les pertes horaires (on passe de 3 heures à 1h30) pourront être partiellement compensées par l'augmentation du nombre d'élèves et par l'implantation de ces enseignements dans un plus grand nombre d'établissements.

Il faut rappeler que ces enseignements ne seront pas déterminants et que les élèves pourront donc les choisir sans craindre une pré-orientation vers une série donnée.

Sous la pression de lobbies aux relais médiatiques puissants, le ministère a rendu obligatoire un enseignement d'exploration à coloration économique. Cette décision affaiblit considérablement l'idée d'exploration en limitant les choix des élèves. Le ministère tente maintenant de corriger ce déséquilibre par un pis-aller, en offrant la possibilité de choisir 2 enseignements d'exploration technologiques en plus d'un enseignement économique. Combien d'élèves se saisiront de cette possibilité qui alourdira leur horaire hebdomadaire?

Nous avons fortement dénoncé cette situation en Commission spécialisée des Lycées et nous ferons de même au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Par ailleurs, il est urgent que le ministère définisse les grandes lignes de ces enseignements d'exploration, les rende publiques et précisent quels enseignants seront susceptibles de les prendre en charge. Le manque de visibilité, au moment où les élèves de troisième commencent à réfléchir à leur orientation et où les lycées commencent à préparer la rentrée 2010 ne peut que nuire à la voie technologique.

La rénovation des séries STI et STL

Dans le cycle terminal, l'attractivité des séries STI et STL passe nécessairement par une rénovation significative des contenus de formation, qui les démarquent nettement des formations professionnelles et qui affichent haut l'ambition de préparer les élèves à une poursuite d'études courtes et longues dans le supérieur avec de bonnes chances de réussite.

Nous sommes convaincus que cela passe par des séries moins morcelées, plus polyvalentes. La polyvalence passe par un renforcement des compétences générales. En particulier, un effort sensible doit être fait dans le domaine des langues vivantes (l'étude d'une seconde langue vivante sera obligatoire dans toutes les séries).

Nous attendons du ministère qu'il conçoive un projet répondant aux attentes des lycéens et de leurs familles, pensé en articulation avec les formations du supérieur et garantissant l'emploi des enseignants qui devront être formés aux nouveaux contenus. La tâche n'est pas aisée, ce qui explique sans doute le retard pris alors que la rénovation de la voie générale est quasiment bouclée.

Le cabinet du ministre a annoncé l'ouverture d'échanges et de discussions dans la troisième semaine de décembre. Le SE-UNSA y défendra l'importance des enseignements technologiques, et en particulier des enseignements technologiques industriels pour l'économie de notre pays. Il revendiquera leur revalorisation avec la préoccupation constante à la fois de la réussite des élèves et de l'intérêt des enseignants. Pour cela, il a besoin de la contribution des enseignants de ces séries.

Donnez nous votre avis sur :

- la restructuration des séries STI et STL : comment les rendre plus lisibles, plus attractives ? Jusqu'où faut-il aller dans le resserrement du nombre d'options ?
- l'équilibre à trouver entre enseignements généraux et enseignements technologiques pour une meilleure préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court et long.

Envoyez-les **avant le 15 décembre** à secteur.education@se-unsa.org

4/ Réforme du lycée : polémique sur la suppression de l'histoire géographie en terminale S

Les médias ont donné un large écho ce weekend à une pétition signée par les plus brillants « esprits », dénonçant la suppression de l'histoire-géographie en terminale S. Au-delà de la « simple » et habituelle défense d'une discipline par une association disciplinaire, on assiste à une véritable « hystérie » et on peut se demander à qui profite la désinformation.

En effet, il s'agit bien de désinformation. Voici les faits :

- Globalement, l'histoire- géographie sort confortée du projet de réforme. Les élèves de S bénéficieront de 4 heures d'histoire-géo en 1^{ère} (contre 2h30 actuellement) et ceux qui le souhaiteront pourront suivre une option facultative de 2h en terminale (gain pour les volontaires = +1heure).
- Les programmes d'histoire-géographie et les progressions seront revus de façon à ce que tous les lycéens étudient les mêmes contenus (jusqu'à la chute du mur de Berlin en histoire) sur les deux années de seconde et première. L'année de terminale sera consacrée à des approches plus spécialisées en fonction de la série choisie et de l'orientation envisagée dans le supérieur.

La question sous-jacente, c'est celle de la place de la série S dans la formation. Doit-elle rester la formation d'excellence polyvalente dont le programme de formation doit continuer à coloniser la totalité des formations du supérieur ?

Le choix premier du ministère (qui était aussi celui du SE-UNSA) était de supprimer l'histoire-géographie en terminale S de façon à opérer un rééquilibrage entre les séries. L'objectif était de rendre pour un très bon élève littéraire les Séries L et ES plus attractives que la série S afin de rompre avec un effet pervers dénoncé par tous, celui de la captation par la série S des très « bons » élèves. L'effet « collatéral » espéré, c'était de revaloriser les séries L et ES.

Pour résumer, ce qui se joue là, c'est la question de la formation des élites. Elites qui se projettent et défendent ce qu'ils jugent bon pour leurs enfants au détriment du bien commun.

Prenons bien garde au fait que la plupart des voix qui s'indignent de la situation de l'histoire-géo en TS ne le font pas avec l'intérêt des élèves comme préoccupation première.

5/ Grand débat sur l'identité nationale : Nous ne débattons pas !

Le SE-UNSA soutient l'appel lancé par Mediapart avec deux cents personnalités, à refuser le « grand débat sur l'identité nationale » [Signez et faites signer](#)

Par principe, nous sommes favorables au débat. A sa liberté, à sa pluralité, à son utilité. C'est pourquoi nous refusons le « grand débat sur l'identité nationale » organisé par le pouvoir : parce qu'il n'est ni libre, ni pluraliste, ni utile.

Il n'est pas libre car c'est le gouvernement qui le met en scène, qui pose les questions et qui contrôle les réponses. Il n'est pas pluraliste car sa formulation réduit d'emblée notre diversité nationale à une identité unique. Il n'est pas utile car cette manœuvre de diversion est une machine de division entre les Français et de stigmatisation envers les étrangers.

Affaire publique, la nation ne relève pas de l'identité, affaire privée. Accepter que l'Etat entende définir à notre place ce qui nous appartient, dans la variété de nos itinéraires, de nos expériences et de nos appartenances, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire, à l'autoritarisme et à la soumission.

La République n'a pas d'identité assignée, figée et fermée, mais des principes politiques, vivants et ouverts. C'est parce que nous entendons les défendre que nous refusons un débat qui les discrédite. Nous ne tomberons pas dans ce piège tant nous avons mieux à faire : promouvoir une France de la liberté des opinions, de l'égalité des droits et de la fraternité des peuples.

6/ Billet d'humeur de Philippe GARET

Ou quand les enseignants deviennent la cible de la « presse » écrite locale et du directeur de la sécurité civile... !

<http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article235>

Les infos pratiques, l'actualité sur : <http://sections.se-unsa.org/reims/>
www.se-unsa.org

Consultez également nos sites départementaux

<http://sections.se-unsa.org/08> <http://sections.se-unsa.org/10>

<http://sections.se-unsa.org/51> <http://sections.se-unsa.org/52>

N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues

<p>Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53 Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74</p>

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*